



## Compte rendu réunion bilatérale SNOPA CGT – cabinet ministre des transports 14 décembre 2017.

Cabinet ministre des transports : M.PAPINUTTI (Directeur de cabinet), B.MAURICE (conseiller social),

DRH : S. SCHTAHAUPS

CGT : BREUIL.C, BRO.D, LELIEVRE.M, BONNOT.D, COOLS.X, DEBAT.P.

Le SNOPA CGT avait demandé cette audience au cabinet des transports dans le cadre du préavis de grève du 10 octobre dernier.

Notre objectif est **d'obtenir un bon de commande politique pour le chantier statutaire** des OPA qui devrait être prochainement inscrit à l'agenda social 2017-2019 du Ministère.

Nous rappelons à nos interlocuteurs l'historique depuis la loi de décentralisation et le transfert des parcs vers les collectivités territoriales. Les OPA restant dans les services du ministère et dans ses établissements publics non seulement se sont retrouvés exclus de toutes mesures salariales et catégorielles (accordées aux fonctionnaires) mais ont un sentiment d'exclusion accentué par l'incertitude qui plane sur l'avenir de leur service ou établissement.

Nous étayons nos propos par les **études réalisées par le SNOPA CGT sur l'évolution des salaires, du régime indemnitaire et de la pension des OPA** démontrant la chute vertigineuse de leur pouvoir d'achat.

Ce rappel historique permet de pointer l'inaction du ministère et son jeu de « pingpong » incessant avec le ministère de la fonction qui fait que le statu quo actuel diminue les effectifs et supprime les missions et emplois.

**M.PAPINUTTI tient à réaffirmer que dans le domaine des transports, le rôle des OPA est essentiel, il est nécessaire de faire le point et de trancher sur leur situation.**

Pour la CGT, il ne peut y avoir que **2 solutions** (le statu quo étant écarté) qui ne doivent **pas dissocier les OPA en poste et les nouveaux recrutés** :

- **Des règles statutaires rénovées**, à partir d'un toilettage du décret de 1965. Nous remettons nos revendications sur de nouvelles grilles de classifications, salariales, un nouveau régime indemnitaire...
- **La fonctionnarisation** où il suffirait de reproduire le dispositif du transfert des OPA dans la FPT à quelques variantes près. Par ailleurs, nous rappelons que cette hypothèse avait été écartée par le ministère de la fonction publique.

S. SCHTAHAUPS tient à préciser que la position de la fonction publique est moins tranchée qu'elle n'a pu l'être à une époque.

Pour le SNOPA CGT, cette évolution ne pourra se faire sans un état des lieux recensant les besoins en compétences en qualifications, en recrutements à partir d'une nomenclature des missions et métiers. Ce travail a été réalisé par le SNOPA CGT, nous remettons un document faisant le point sur nos missions historiques, tenant compte de l'évolution de nos métiers et revendiquant les recrutements nécessaires pour l'exercice de nos missions de services publics dans les services et EP du MTES.

S. SCHTAHAUPS confirme que la **table ronde avec les employeurs, demandée par le SNOPA CGT, se tiendra en tout début de l'année 2018.**

Très à l'écoute et en toute connaissance, le **Directeur de Cabinet s'engage à reposer le débat à propos des OPA et à obtenir un arbitrage politique pour fin janvier début février.**

Nous répondons à M.PAPINUTTI que ses intentions sont bonnes mais depuis 2013 ce n'est pas la première fois que nous entendons de tels propos et nous comptons sur lui pour qu'ils soient suivis de faits.

Pour le SNOPA CGT, l'évolution statutaire des OPA ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Au regard de la situation actuelle, il est urgent de prendre **des mesures de gestions immédiates** :

- **Une évolution salariale équivalente à 20 points d'indice** pour rattraper le retard pris par les OPA sur les mesures appliquées aux fonctionnaires.
- **Prime de rendement** : renégociation de la circulaire du 5 août 2016 qui bloque la possibilité offerte par le décret et l'arrêté du 15 mars 2016 de faire évoluer la prime de rendement et son complément.
- **Prime de métier** : nous demandons l'ouverture de ce chantier promis par la DRH depuis de nombreuses années afin de redéfinir la prime de métier et de l'harmoniser.
- **Prime d'expérience** : La dernière réévaluation du montant de la prime d'expérience date du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Alors que la grille salariale des OPA a été révisée, les montants de la prime d'expérience n'ont pas été recalculés.
- **Suppression de l'abattement de zone** : Le SNOPA rappelle l'inégalité générée par les abattements de zone en fonction des lieux de résidence.

## **Le SNOPA CGT à l'offensive !**

**Cette audience obtenue par le SNOPA CGT au Cabinet de la ministre des transports constitue un point d'étape important dans le plan de travail que nous nous sommes fixés.**

**Conscients que l'avenir des OPA est en jeu, la CGT est à l'offensive en étant force de propositions, c'est dans ce sens que nous avons remis au directeur de cabinet nos études et notre cahier revendicatif.**

**La CGT a obtenu**

**-L'engagement de la DRH sur l'organisation d'une table ronde avec les employeurs au tout début de l'année 2018**

**-L'engagement du Directeur de cabinet d'obtenir un arbitrage politique sur la stratégie à suivre (statut rénové, fonctionnarisation ou autre...) pour fin janvier, début février 2018.**

### **Le SNOPA CGT ne se contente pas d'attendre !**

**Nous revendiquons un avenir pour les OPA et une pérennité de leurs missions et métiers**

**Nous serons à l'offensive et lâcherons rien tant que nous ne l'aurons pas obtenu !**

**Vous pouvez compter sur le SNOPA CGT qui continue de se battre pour les OPA !**